

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 4 novembre 2009

sous la Présidence de Madame Annie MUMENTHALER

Préavis 15/2009 Collège de l'Annexe Ouest - Réfection de la piscine, de ses installations techniques et des vestiaires - Désamiantage des revêtements des sols et des murs - Travaux urgents, obligatoires et imprévisibles

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 15-2009 du 23 septembre 2009,
ouï le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

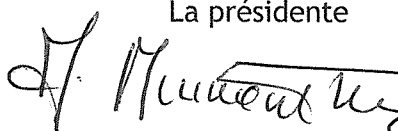
décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement supplémentaire du patrimoine scolaire de CHF 850'000.00 destiné à lui permettre de procéder au désamiantage de la piscine couverte du collège de l'Annexe Ouest ;
2. d'avaliser les montants déjà engagés dans le cadre de ces travaux ;
3. de prélever ces montants sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser le Municipalité à amortir cette dépense par annuité, sur trente ans au maximum.

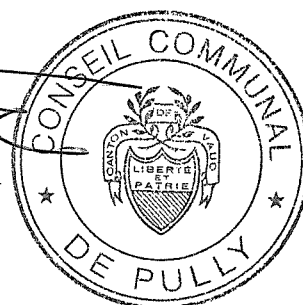
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

La secrétaire



Annie MUMENTHALER



Jacqueline VALLOTTON